

### Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 2 mars 2026 à 18 h, à savoir :

- Pour les lots 6 610 714 et 6 610 715 du cadastre du Québec, rue Watson, dans la zone Ha-411 afin de :
  - Permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 17 logements ayant une marge arrière de 3,07 mètres, au lieu d'avoir une marge arrière minimale de 7,50 mètres tel que prévu à la grille de zonage Ha-411 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
  - Permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 17 logements dont la façade principale n'est pas parallèle à la rue adjacente au lot, au lieu que la façade principale soit parallèle à la rue adjacente au lot, tel que prévu à l'article 4.1.8 du Règlement de zonage numéro 2013-739;
  - Permettre l'aménagement de 8 cases de stationnement en cour avant dans une zone Ha, au lieu d'un aménagement maximal de 2 cases de stationnement en cour avant dans une zone Ha, tel que prévu à l'article 5.2.1 du Règlement de zonage numéro 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 5 février 2026  
(U-2026.10)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.  
For further information: 450 562-3781, ext. 7211.*